MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15/02/2021

LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS NATIONAL 2021 « ACTION CULTURELLE ET LANGUE FRANÇAISE »

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, annonce la reconduction de l'appel à projets national « Action culturelle et langue française » doté d'un million d'euros, pour renforcer la maîtrise du français auprès des populations les plus fragiles sur les territoires.

Cet appel à projets piloté au niveau régional par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), et les directions des affaires culturelles (DAC) dans les Outre-mer, en collaboration avec les autres services déconcentrés de l'Etat, a pour but d'aider les adultes allophones ou en situation d'illettrisme, les enfants et les jeunes en situation de fragilité linguistique - élèves allophones, mineurs relevant de l'aide sociale à l'enfance, mineurs relevant de la protection judiciaire de la jeunesse, jeunes de 16 à 25 ans sans qualification et sans emploi – et les personnes placées sous-main de justice, à améliorer leur maitrise de la langue française.

Les projets proposés devront associer des intervenants ayant une expertise dans le domaine de la médiation culturelle comme de l'accompagnement de personnes ayant des besoins d'apprentissage et de pratique dans le domaine du français et des compétences de base (usage de l'ordinateur, outils numériques, etc.)

Les appels à projets nationaux « Action culturelle et langue française » lancés en 2015, 2017 et 2019 par le ministère de la Culture ont permis de soutenir plus de cinq cents projets. Chacun de ces appels à projets était doté d'un million d'euros, complété par l'apport des services déconcentrés de l'Etat, des collectivités territoriales et des partenaires privés. Au global, 9 millions d'euros ont été mobilisés.

Plusieurs ministères (Intérieur, Education nationale Jeunesse et Sport, Justice, Solidarités et Santé, Outre-Mer, Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales /Agence nationale de la cohésion des territoires, Agriculture), ainsi que l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, sont parties prenantes de cette démarche d'intérêt général.

Consulter le cahier des charges et les deux formulaires de candidature (projets locaux et projets nationaux) de l'appel à projets national 2021 « Action culturelle et langue française », sur le site Internet du ministère de la Culture ici .

Contact presse
Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr

Pour aller plus loin sur cette thématique :

Le film documentaire « Les orages ça finit par passer » restitue la parole des bénéficiaires de cette démarche (voir la bande-annonce).

Une formation en ligne gratuite dédiée aux spécialistes de l'apprentissage du français et aux intervenants culturels est proposée par le ministère de la Culture. Ce module de formation d'une durée de 3h permet d'appréhender les enjeux de l'action culturelle en faveur de la maîtrise du français (Découvrez ce module : https://plus.ciep.fr/local/course_offer/coursedetails.php?id=3190).

Contact presse
Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr